

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-04

### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 344 081 \$ ET UN EMPRUNT DE 344 081 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON DE LA CULTURE EULALIE-DUROCHER SISE AU 1028, RUE DU RIVAGE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu doit procéder à la réfection de la toiture haute à 4 versants incluant la réfection des cheminées et de la toiture du perron de périphérie de la Maison de la Culture Eulalie-Durocher, et ce, afin d'assurer l'état d'intégrité de l'édifice patrimonial;

**ATTENDU QUE** cet édifice sis au 1028, rue du Rivage appartient à la Municipalité;

**ATTENDU** les résolutions numéros 2023-06-187 et 2023-07-240 du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu relatives à la production d'une demande de soumission pour la réfection du toit de la Maison de la Culture Eulalie-Durocher et le mandat octroyé à la firme Daniel Cournoyer, architecte pour des services professionnels d'architecture;

**ATTENDU QU'**une aide financière d'un montant de 96 774 \$ est octroyé par la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) dans le cadre de l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec ceci, en vertu du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), sous-volet 1b, intitulé : « Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale »;

**ATTENDU** que l'avis de motion du projet de règlement numéro 2023-04 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 297 500 \$ et un emprunt de 297 500 \$ pour la réfection de la toiture de la maison de la culture Eulalie-Durocher » a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par un membre du conseil municipal, que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public et qu'une copie du projet de règlement était disponible sur le site internet de la Municipalité;

**ATTENDU** que depuis le dépôt du projet de règlement, la Municipalité a reçu les soumissions et que la plus basse conforme est de 254 875 \$ avant taxes alors que l'estimation de l'architecte monsieur Daniel Cournoyer est de 220 370 \$ avant taxes;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter un projet de règlement d'emprunt avec modifications pour tenir compte du résultat des soumissions et ainsi décréter une

dépense de 344 081 \$ et un emprunt de 344 081 \$ pour la réfection de la toiture de la maison de la culture Eulalie-Durocher;

**ATTENDU** que la Municipalité n'a aucunement modifié l'objet du projet de réfection du toit de la maison de la culture et que la modification du projet de règlement résulte de l'écart entre l'estimation de l'architecte et le résultat des soumissions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_, et résolu, à l'unanimité que le présent projet de règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer et à faire effectuer la réfection de la toiture haute à 4 versants incluant la réfection des cheminées et de la toiture du perron de périphérie de l'édifice sis au 1028, rue du Rivage (Maison de la Culture Eulalie-Durocher) tel qu'il appert à l'estimation de la dépense (annexe A) préparée par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cynthia Bossé et à la soumission de l'entreprise Toiture Quatre-Saisons Inc. (Annexe B), cette estimation et cette soumission faisant partie intégrante du présent règlement comme annexe A et B.

#### **ARTICLE 3**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 344 081 \$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 344 081 \$ sur une période de 20 ans.

#### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre

dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, le 7 novembre 2023**

\_\_\_\_\_  
Jonathan Chalifoux  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cynthia Bossé  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Avis de motion :	5 octobre 2023
Dépôt du projet :	5 octobre 2023
Adoption :	7 novembre 2023
Avis public procédure d'enregistrement. :	_____2023
Registre :	_____ novembre et _____ (___/___ noms)
Dépôt du certificat :	_____2023
Acceptation par le MAMH :	_____2023
Entrée en vigueur :	_____2023

**ANNEXE A**

**ESTIMATION DE LA DÉPENSE**

**PRÉPARÉE PAR MADAME CYNTHIA BOSSÉ  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**LE 31 OCTOBRE 2023**

# RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2023-04

## ANNEXE A

### ESTIMATION DE LA DÉPENSE

#### Description des coûts

Soumission de l'entreprise Toiture Quatre-Saisons inc.	254 875 \$
Autres	- \$

Coûts des travaux	254 875 \$
-------------------	------------

Frais incidents généraux incluant les taxes nettes (5% de TVQ), les frais sur emprunt temporaire et les honoraires professionnels	35%	89 206 \$
---	-----	-----------

<b>Dépense décrétée (total):</b>		<b>344 081 \$</b>
----------------------------------	--	-------------------

Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 31 octobre 2023,



**Cynthia Bossé**  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

**ANNEXE B**

**SOUSSION DE L'ENTREPRISE TOITURE QUATRE-SAISONS INC.**

**EN DATE DU 25 OCTOBRE 2023**

**PROJET**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU  
1028, rue du Rivage Saint-Antoine-sur-Richelieu  
Réfection de toiture (#Appel d'offres 2023-03)

**PROPRIÉTAIRE**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU  
1060, rue du Moulin-Payet  
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0  
T : 450-787-3497 | F 450-787-2852 [direction.generale@sasr.ca](mailto:direction.generale@sasr.ca)

COPIE

**RENSEIGNEMENTS**

La soumission est effectuée sur présente formule fournie **en duplicata (original et une copie)**. Tous les documents de soumission sont mis dans une même enveloppe cachetée, scellée et portant la mention :

**« SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DE TOITURE DU 1028, RUE DU RIVAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU »**

Ces soumissions devront parvenir au bureau de **Madame Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**, au plus tard le **lundi, 30 octobre 2023 à 10h00**, heure locale en vigueur. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, dès la clôture des soumissions.

Le propriétaire ne s'engagera à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et il pourra demander des nouvelles soumissions sans préjudice.

Le(s) soussigné(s) conviennent et certifient que le prix soumis comprend toutes **les taxes, droits de douanes, licences, assurances de chantier et responsabilité civile** : qu'ils ont visité et examiné attentivement le site des travaux et qu'ils ont reçu tous les documents se rapportant à cette soumission comprenant devis, plans, conditions générales du contrat et addendas.

Addenda n°	Date	Reçu le
No. 1	11 octobre 2023	12 octobre 2023
No. 2	23 octobre 2023	24 octobre 2023

Le soumissionnaire offre par la présente de fournir toute la main-d'œuvre, les matériaux et l'outillage nécessaires permettant d'exécuter tous les travaux reliés au présent projet ci-dessus désigné, tels que montrés sur les plans, décrits au devis et demandés par le propriétaire pour la somme de :

Deux cent quatre-vingt-treize mille quarante-deux dollars et cinquante-trois ..... dollars (**293 042.53 \$**)  
(Taxes incluses)

NOM DE SOUMISSIONNAIRE : Toitures Quatre-Saisons inc.  
Adresse complète : 445 rue des Canetons  
Québec, QC, G2E 5X6  
Téléphone : 418-527-1314 Courriel : fxlacombe@toitures4s.com

Initiales : 

**LISTE DES PRIX SÉPARÉS**

*Les prix fournis ne comprendront pas les taxes (TPS-TVQ)*

Note : L'entrepreneur devra indiquer les coûts séparés à chacun des items ou regrouper certains items pour présenter un prix plus global selon les spécialités. Par contre, après l'ouverture des soumissions, le plus bas soumissionnaire sera requis de fournir tous les coûts séparés pour l'analyse des soumissions.

**1.0 TRAVAUX D'ARCHITECTURE**

\$

⇒ **Division 2 – Travaux de démolition :**

\$ 10 150

- Démolition du revêtement de la toiture principale 4 versants et de la corniche moulure de périphérie : \$ 3 000
- Démolition et enlèvement de tous les éléments et solins sur la toiture principale : \$ 700
- Démolition et enlèvement du revêtement en acier et de la charpenterie et menuiserie des cheminées : \$ 3 500
- Démolition du revêtement de la toiture des perrons de périphérie incluant les solins de finition muraux ou autres : \$ 2 950

⇒ **Division 6 – Charpenterie et menuiserie :**

\$ 20 300

- Nouveau revêtement en contreplaqué sur la toiture principale 4 versants : \$ 6 700
- Nouveau revêtement en contreplaqué sur la toiture des perrons de périphérie : \$ 3 300
- Reconstruction de la charpenterie et de la menuiserie des 3 cheminées en vue de leur recouvrement en acier fini galvalume : \$ 7 300
- Installation de blocages et moulures de bois pour la corniche de périphérie du toit haut : \$ 3 000

⇒ **Division 7 – Isolation et étanchéité :**

\$ 111 356

- Nouveau revêtement de toiture en acier fini à joints debouts de la toiture principale 4 versants incluant tous les solins : \$ 38 800
- Nouveau revêtement de corniche de périphérie du toit principale : \$ 4 500
- Nouveau revêtement de la toiture des perrons en aciers fini galvalume à joints debouts incluant tous les solins : \$ 28 500



⇒ **Division 7 – Isolation et étanchéité (Suite)**

- Nouveau revêtement en acier fini galvalume pour le recouvrement des cheminées incluant moulures et détails : \$ 30 506
- Nouvelle membrane d'étanchéité auto-collante sur la toiture principale : \$ 4 600
- Nouvelle membrane d'étanchéité sur la toiture des perrons de périphérie : \$ 3 750
- Nouvelle trappe d'accès à la toiture à recouvrir en acier fini galvalume (Option A) : \$ 700

⇒ **Division 9 – Finition :** \$ 11 500

- 9.1 Travaux de peinture : \$ 1 500
- Sablage et peinture de la corniche de bois en périphérie de la toiture des perrons : \$ 10 000  
(Corniche seulement)

**2.0 TRAVAUX DIVERS :** (Non mentionné dans cette liste des prix séparés) : \$ 0

**3.0 ADMINISTRATION, PROFITS & FRAIS GÉNÉRAUX:** \$ 101 569

***Sous-total (Items 1.0, 2.0 & 3.0) :*** 254 875 \$

***TPS à 5% :*** 12 743.75 \$

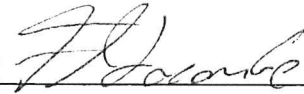
***TVQ à 9.975% :*** 25 423.78 \$

***Prix total des travaux :*** 293 042.53 \$  
***(À reporter à la page 1 du formulaire)***

Le soumissionnaire soussigné garantit d'exécuter au complet tous les travaux dans les 70 jours **de calendrier** qui suivront la signature du contrat.

Daté à Québec en ce 25<sup>e</sup> jour de Octobre 2023.

Signature:

X 

Par:

Francois Xavier Lacombe

En qualité de :

Chargé de projet

Adresse:

445 rue des Cantons

Québec, QC, G2E 5X6

Numéros de téléphone :

418-527-1314

Numéro d'accréditation :

2328-4268-82

**LISTE DES PRIX UNITAIRES**

❖ Liste de prix unitaire pour travaux supplémentaires si requis  
suite à la démolition :

.1	Prix pour démolition et remplacement de pontage de bois existant endommagé :	<u>25</u>	<u>\$/pi<sup>2</sup></u>
.2	Nouveau pontage de contreplaqué 1/2" pour remplacement de pontage endommagé :	<u>15</u>	<u>\$/pi<sup>2</sup></u>
.3	Remplacement de solins en acier fini galvanisé si requis de chaque côté des cheminées avec le revêtement de toiture mansard :	<u>150</u>	<u>\$/pi<sup>2</sup></u>

## DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Je, soussigné, Francois Xavier Lacombe, à titre de représentant dûment autorisé de Toitures Quatre-Saisons inc. pour la présentation de la présente soumission, affirme solennellement que : *[chaque case applicable doit être cochée]*

- Je suis autorisé par le soumissionnaire à signer la présente déclaration en son nom;
- Je sais que la soumission ci-jointe peut être rejetée si les déclarations contenues à la présente ne sont pas vraies ou complètes;
- Je sais que le contrat, s'il m'est octroyé, peut être résilié si les déclarations contenues à la présente ne sont pas vraies ou complètes;
- J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration.

Je déclare qu'à ma connaissance et après vérification sérieuse: *[chaque case applicable doit être cochée]*

- que la présente soumission a été établie sans collusion et sans avoir communiqué ou établi d'entente ou d'arrangement avec un concurrent;
- qu'il n'y a pas eu de communication, d'entente ou d'arrangement avec un concurrent relativement aux prix, aux méthodes, facteurs ou formules pour présenter un prix, à la décision de présenter ou ne pas présenter une soumission ou à la présentation d'une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;
- que ni moi ni aucun collaborateur ou employé n'a communiqué ou tenter de communiquer avec un employé ou un membre du conseil de la Municipalité dans le but de l'influencer ou d'obtenir des renseignements relativement à cet appel d'offres, sauf dans le cadre d'une communication avec le fonctionnaire responsable ou son représentant, dont les coordonnées apparaissent à cet appel d'offres;
- que ni moi, ni aucun collaborateur ou employé n'a communiqué ou tenté de communiquer avec un membre du comité de sélection, dans le but de l'influencer ou d'obtenir des renseignements relativement à cet appel d'offres;
- que je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction à une loi qui m'empêcherait de contracter avec un organisme public.

Je déclare: [cocher l'une ou l'autre des options]

- que je n'ai, en aucun moment, directement ou par l'entremise d'une autre personne, effectué des communications d'influence pour l'obtention du contrat auprès d'un membre du conseil ou d'un employé de la Municipalité;

OU

- que j'ai, directement ou par l'entremise d'une autre personne, effectué des communications d'influence pour l'obtention du contrat auprès d'un membre du conseil ou d'un employé de la Municipalité, mais qu'elles ont respecté la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et le *Code de déontologie des lobbyistes*. Les personnes qui ont ainsi été contactées sont les suivantes :

Je déclare: [cocher l'une ou l'autre des options]

- que je suis un lobbyiste inscrit au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*;

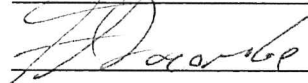
OU

- que je ne suis pas un lobbyiste inscrit au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

NOM DE LA PERSONNE  
AUTORISÉE :

François Xavier Lacombe

SIGNATURE :



DATE :

25 octobre 2023

Affirmé solennellement devant moi à Québec

Ce 25 <sup>e</sup> jour de Octobre 2023.

Commissaire à l'assermentation (nom)

**Chelsea McKeown**  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec  
Commission # **231334**

numéro

  
Signature

Initiales : 